

Francis CARLES Alain CARLES

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie des Conseils et Experts financiers

Note d'informations n° 71 du 3^{ème} trimestre 2010

FISCAL

Les EURL soumises à l'impôt sur les bénéfices ont désormais la possibilité d'adhérer à un centre de gestion agréé. Moyennant une cotisation forfaitaire, cette adhésion leur permet de réduire le délai de reprise à 2 ans en cas de vérification fiscale.

TELETRANSMISSION ET TELEPAIEMENT

A compter du 1^{er} octobre 2010, les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année précédente excède 500 000 € doivent obligatoirement télérégler la CVAE, ainsi que l'impôt sur les sociétés. Se montant est abaissé à 230 000 € au 1^{er} janvier 2011.

Le téléversement ne peut s'effectuer qu'à partir du site www.impots.gouv.fr, au moyen d'un certificat numérique. Nous sommes à votre disposition pour vous simplifier ce traitement.

SOCIAL

Renouvellement de la période d'essai : L'employeur ne peut en aucun cas décider unilatéralement de renouveler la période d'essai. Même si la convention collective applicable prévoit une simple information du salarié, la cour de cassation écarte cette possibilité. Ainsi, l'accord express du salarié doit être obtenu. Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

ECONOMIE

Indice : Coût à la construction 1^{er} trimestre 2010 : 1 508

Variation sur 1 an : + 0,33 %

Variation sur 3 ans : + 8,88 %

Variation sur 9 ans : + 34,04 %

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : <http://www.auditeuroconseil.com>

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.